



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mardi 15 mai 2018  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

**Sont présents :** BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
CHAMBERLIN Brent, maire de Saint-Armand  
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest  
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LAFRANCE Michel, maire de Sutton  
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg  
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford  
MELCHIOR Patrick, maire de Farnham  
NEIL Steven, maire de Brigham  
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine  
RHÉAUME Claude, représentant d'East Farnham  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
SELBY Tom, maire de Brome  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
TÉTREULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

**Est absent :** VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

**Formant quorum** sous la présidence de madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et maire d'East Farnham.

**Sont également présents :** messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M<sup>e</sup> Alexandra Pagé, greffière par intérim, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Hommage à monsieur Arthur Fauteux
3. Première période de questions du public
4. Adoption du procès-verbal du 17 avril 2018
5. Actualités du CLD :
  - 5.1. Retour sur l'AGA du CLD du 24 avril 2018 et présentation du bilan 2017
  - 5.2. Retour sur le Salon Évènement Emploi du 3 mai 2018
  - 5.3. Invitation au lancement de la saison touristique le 24 mai
6. Dépôt du rapport du comité sur l'immigration du 26 avril 2018
7. Rapport du comité d'aménagement du 9 mai 2018 :
  - 7.1. Évaluation de la conformité du PPCMOI de Lac-Brome
  - 7.2. Abrogation de la résolution de contrôle intérimaire 94-0318
  - 7.3. Résolution de contrôle intérimaire relativement à l'encadrement de l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies
  - 7.4. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement de contrôle intérimaire 09-0518 concernant la gestion de l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies
  - 7.5. Abrogation de la résolution de contrôle intérimaire 93-0318
  - 7.6. Résolution de contrôle intérimaire relativement à l'encadrement de l'utilisation du sol visant à entreposer, à distribuer ou à vendre du gaz propane
  - 7.7. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement de contrôle intérimaire 08-0518 concernant l'encadrement de l'utilisation du sol visant à entreposer, à distribuer ou à vendre du gaz propane
  - 7.8. Mandats pour plantation d'arbustes de bandes riveraines :
    - 7.8.1. Branche 40 du cours d'eau Morpions
    - 7.8.2. Cours d'eau Walbridge
  - 7.9. Certificat de conformité : Règlements 147-2011-17-1, 150-2011-17-1 et 146-2011-17-1 – Brome
8. Certificats de conformités :
  - 8.1. Règlement 536 – Farnham
  - 8.2. Règlement 458-24 – Farnham
  - 8.3. Règlement 1037-03-2018 – Bromont
9. Mandat de caractérisation des contraintes hydriques dans la branche 4 du cours d'eau North Branch



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

10. Octroi du contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement de cours d'eau – Branche 6 du cours d'eau Poulin à Farnham
11. Rapport du comité de sécurité publique du 10 mai 2018 :
  - 11.1. Avancement du projet du nouveau poste de police de la Sûreté du Québec
12. Rapport du comité administratif du 4 avril 2018 :
  - 12.1. Aménagiste de l'année : Félicitations à Francis Dorion pour le Prix Louise-Audet
  - 12.2. Recommandation d'adoption :
    - 12.2.1. Règlement 06-0418 concernant la gestion contractuelle
    - 12.2.2. Règlement 07-0418 sur les modalités de publication des avis publics de la MRC
  - 12.3. Renouvellement du contrat de conciergerie du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 (1<sup>re</sup> année d'option)
  - 12.4. Recommandation d'appui à la résolution de la MRC de Kamouraska concernant la période des élections municipales
13. Autorisation de paiement de la facture finale pour le projet sur la chaîne de valeur forestière (PADF)
14. Autorisation de déposer une demande dans le cadre de l'appel de projets au Secrétariat à la jeunesse
15. Nomination des représentants de la MRC Brome-Missisquoi à l'assemblée des MRC de la FQM
16. Avancement du projet de modernisation du transport ferroviaire
17. Compte-rendu de la rencontre avec le président de la FQM le 30 avril 2018
18. Informations sur le FARR Montérégie : appel de projets 2018-2019
19. Embauche pour le poste de professionnel en aménagement et développement du territoire – Révision du schéma
20. Compte-rendu du CA du 30 avril 2018 de l'OBV Yamaska, par Jacques Drolet
21. Visite à Ottawa le 31 mai 2018
22. Invitation au cocktail du caucus rural des députés libéraux fédéraux le 27 août 2018 au Château Bromont
23. Rencontre des maires des MRC Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska sur l'appartenance à l'Estrie et/ou la Montérégie le 12 juin à 13 h 30
24. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour mai et juin
25. Correspondance : Invitation de la Sûreté du Québec à une activité de sensibilisation à la sécurité routière le vendredi 18 mai, de 9 h à 16 h à Magog
26. Questions diverses
27. Deuxième période de questions du public
28. Levée de la séance

174-0518

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

175-0518

### DÉSIGNATION DE LA SALLE DU CONSEIL « SALLE ARTHUR-FAUTEUX »

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Fauteux a été élu préfet de la MRC Brome-Missisquoi le 16 mai 2000 jusqu'à son départ de la vie politique en novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** ses nombreuses années d'implications dans la vie municipale et régionale de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de souligner d'une manière distinctive son règne de 17 années à la préfecture, sa contribution exceptionnelle au développement de la région, son engagement, son dévouement, son leadership et ses capacités de rassembleur;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De nommer, à compter de ce soir, la salle du conseil de la MRC Brome-Missisquoi, la salle Arthur-Fauteux.

**ADOPTÉ**

176-0518

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AVRIL 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 avril 2018 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### ACTUALITÉS DU CLD

#### **A. RETOUR SUR L'AGA DU CLD DU 24 AVRIL 2018 ET PRÉSENTATION DU BILAN 2017**

Monsieur Beauchamp présente le bilan des activités du CLD de 2017 ainsi que la vidéo présentée à l'AGA du CLD mettant de l'avant la présence de l'agroalimentaire dans notre région.

Bilan :

- Croissance des clients pour les services offerts par le CLD
- Vitalité immobilière dans la région
- Consolidation des emplois dans plusieurs secteurs
- Présentation des différents fonds d'investissement pour les entrepreneurs
- Deux millions de visiteurs dans la région, l'attraction touristique de Brome-Missisquoi est bien présente
- 325 millions de dollars en agroalimentaire, avec 1 100 entreprises, dont 750 fermes
- Cellule de mentorat d'affaires active avec 32 mentors qualifiés
- Plus de 100 projets en démarrage ont été supportés par le CLD en 2017
- Soutien de l'ambition au féminin, 50 % des personnes bénéficiant des services du CLD sont des femmes
- Symbiose industrielle dynamique et performante

Sylvie Beauregard, mairesse de Cowansville et présidente du CLD, félicite l'équipe du CLD pour la croissance et les bons résultats de la dernière année.

#### **B. RETOUR SUR LE SALON ÉVÈNEMENT EMPLOI DU 3 MAI 2018**

Monsieur Beauchamp souligne le succès de la 13<sup>e</sup> édition du Salon Évènement Emploi qui a eu lieu le 3 mai dernier au pavillon des sports Roland-Désourdy de Cowansville.

Il s'agit d'une édition record au niveau du nombre d'employeurs, 61 entreprises étaient présentes, 970 emplois disponibles et 468 visiteurs.

#### **C. INVITATION AU LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE**

Monsieur Beauchamp invite les maires au lancement de la saison touristique qui se tiendra le 24 mai prochain au Centre de la Nature de Cowansville dès 17 h.

### DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ IMMIGRATION

Monsieur Dorion dépose le rapport du comité immigration du 26 avril 2018.

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ À L'ÉGARD DE LA RÉOLUTION FINALE DE PPCMOI 2018-04-144 - LAC-BROME**

**CONSIDÉRANT** qu'au cours de l'année 2013, la Ville de Lac-Brome finalisait la refonte de ses règlements d'urbanisme notamment en vue de compléter la concordance au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que par le biais de cette refonte, la Ville de Lac-Brome désirait encadrer le développement résidentiel permettant l'ouverture et le prolongement de rues dans certaines zones à l'extérieur de ses périmètres d'urbanisation et même contiguës à ces derniers;

**CONSIDÉRANT** que cette dernière a proposé d'encadrer spécifiquement ces projets par son règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), le tout avec des critères d'évaluation encadrés, limitatifs et la présence de normes particulières d'implantation;

**CONSIDÉRANT** que c'est dans cette optique que le conseil de la MRC a jugé conforme en août 2013 la refonte du plan et des règlements d'urbanisme aux objectifs poursuivis par le SAD;

**CONSIDÉRANT** que le 3 avril dernier, la Ville de Lac-Brome adoptait une résolution finale relative à son règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) autorisant un projet de développement domiciliaire au 710, chemin Lakeside, communément appelé *Faubourg du Lac-Brome*, dans le district de Foster;

**CONSIDÉRANT** que ce PPCMOI vise particulièrement la reconversion de l'usage récréatif intensif terrain de golf en développement résidentiel de 47 unités avec l'ouverture de deux nouvelles rues et le prolongement d'une rue existante;

**CONSIDÉRANT** que le projet vise également à :

177-0518



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- Protéger de manière permanente près de 50 % du site avec 20,8 hectares d'espaces naturels (zone écologique identifiée au SAD) qui seront cédés à la Fondation des terres du Lac-Brome, plus de 9 hectares de parcs et sentiers, la renaturalisation de certains espaces dont les bassins d'eau artificiels existants, et les bandes riveraines élargies à 30 mètres en certains endroits;
- Diminuer de façon importante l'utilisation d'engrais et de fertilisants sur le site;
- Offrir des lots dont les plus petites superficies sont de 5 000 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT** que le règlement de zonage de la Ville de Lac-Brome possède des dispositions additionnelles pour encadrer la gestion des eaux de ruissellement notamment pour les bâtiments principaux et les aires de stationnement, le contrôle de l'érosion et a des exigences quant au couvert arborescent et arbustif minimal exigé;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan concept de lotissement est déposé à même le document explicatif du promoteur, faisant partie intégrante de la résolution de PPCMOI, pour lequel seuls 4 des 47 lots visés pour la construction d'une résidence font état d'une diminution de la norme portant sur le frontage double minimale de 100 mètres à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau tel édictés à la section 10.1 du document complémentaire du SAD de la MRC;

**CONSIDÉRANT** que la MRC doit donc se prononcer sur la conformité de l'ensemble des éléments portant sur la résolution de PPCMOI et cette conformité ne peut être donnée partiellement;

**CONSIDÉRANT** qu'à la lumière de l'ensemble des informations fournies à même la résolution du PPCMOI visant un projet domiciliaire au 710, chemin Lakeside à Lac-Brome et l'analyse de conformité basée sur l'ensemble des éléments précédents, les membres du comité d'aménagement sont d'avis que le conseil se doit d'être cohérent dans son interprétation passée de la conformité;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET  
ET RÉSOLU :**

De déclarer la résolution finale 2018-04-144 relative au règlement 406 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de Ville du Lac-Brome CONFORME aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution 2018-04-144 relative au règlement 406 sur les PPCMOI.

**ADOPTÉ**

178-0518

### **ABROGATION DE LA RÉOLUTION DE CONTRÔLE INTÉIMAIRE NUMÉRO 94-0318 CONCERNANT LES CENTRES DE TRAITEMENT DES DONNÉES**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE  
ET RÉSOLU :**

D'abroger la résolution de contrôle intérimaire numéro 94-0314 concernant la gestion de l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies afin d'adopter une nouvelle résolution de contrôle intérimaire reflétant davantage les réflexions et les orientations que souhaitent se doter les municipalités du territoire de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

179-0518

### **RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉIMAIRE RELATIVEMENT À L'ENCADREMENT DE L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT DE DONNÉES OU DE MINAGE DE CRYPTOMONNAIES**

**CONSIDÉRANT** la multiplication de l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies;

**CONSIDÉRANT** que ce type d'usage est nouveau et mal encadré par la réglementation d'urbanisme locale, et qu'il représente plusieurs contraintes environnementales notamment en matière de bruit, de vibrations et de consommation d'électricité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de décréter un contrôle immédiat en vue d'établir un cadre réglementaire régional et d'enchâsser le tout dans le schéma d'aménagement et de développement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que la MRC a entrepris un processus de modification de son schéma d'aménagement et de développement à cet effet par l'adoption d'un avis de motion;

**CONSIDÉRANT** que l'article 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la MRC d'adopter une résolution de contrôle intérimaire;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU :**

De décréter par résolution de contrôle intérimaire ce qui suit :

### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

### **ARTICLE 2 DOMAINE D'APPLICATION**

Les dispositions de la présente résolution s'appliquent à l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi et visent à encadrer l'implantation ou l'accroissement de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies exercés à titre d'usage principal.

### **ARTICLE 3 DÉFINITION**

Un centre de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies se définit comme suit :

Lieu physique où sont regroupés et entreposés différents équipements électroniques ou informatiques notamment des serveurs informatiques, des ordinateurs centraux et des équipements de stockage de données. Ces lieux offrent un service de traitement et/ou de production et/ou d'entreposage de données. Plus particulièrement, ils servent notamment à :

- emmagasiner les informations nécessaires aux activités d'une entreprise tout en offrant une mutualisation d'un service d'hébergement des données à plusieurs entreprises dans un même endroit;
- offrir un service de registres de transactions, de stockage et de transmission d'informations en utilisant la technologie de la chaîne de bloc qui sert, entre autres, à soutenir le minage de la cryptomonnaie.

### **ARTICLE 4 INTERDICTIONS**

Sur l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi, il est interdit d'implanter un nouveau centre de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies exercé à titre d'usage principal.

Est également interdit l'accroissement des activités d'un centre de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies existant exercé à titre d'usage principal.

### **ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente résolution entre en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**ADOPTÉ**

### **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 09-0518 CONCERNANT LA GESTION DE L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT DE DONNÉES OU DE MINAGE DE CRYPTOMONNAIES**

Avis de la motion est, par la présente, donné par Albert Santerre avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement 09-0518 visant notamment à encadrer l'implantation de centres de traitement de données ou de minage de cryptomonnaies.

Un projet de règlement de contrôle intérimaire est également présenté et déposé au conseil des maires.

### **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 93-0318 CONCERNANT LES INSTALLATIONS DE GAZ PROPANE**

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME  
ET RÉSOLU:**

180-0518



No de résolution  
ou annotation

181-0518

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'abroger la résolution de contrôle intérimaire numéro 93-0318 concernant l'encadrement de l'utilisation du sol visant à entreposer, à distribuer ou à vendre du gaz propane afin d'adopter une nouvelle résolution de contrôle intérimaire reflétant davantage les réflexions et les orientations que souhaitent se doter les municipalités du territoire de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE RELATIVEMENT À L'ENCADREMENT DE L'UTILISATION DU SOL VISANT À ENTREPOSER, À DISTRIBUER OU À VENDRE DU GAZ PROPANE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi travaille à relocaliser des installations d'entreposage et de distribution de gaz propane sises sur le territoire de la municipalité de Brigham pour des raisons de sécurité publique, de par leur trop grande proximité de secteurs résidentiels;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'exclusion de la zone agricole a été déposée à la CPTAQ en ce sens;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'heure actuelle de nouvelles installations d'entreposage, de distribution et de vente de gaz propane peuvent s'établir sans encadrement particulier sur le territoire de Brome-Missisquoi, notamment parce que la réglementation locale est imprécise ou incomplète;

**CONSIDÉRANT** que ce type d'activité peut représenter un risque pour la sécurité des biens et des personnes situés à proximité;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'établir un gel temporaire sur tout le territoire de la MRC en vue d'enchâsser le tout dans le schéma d'aménagement et de développement au moyen d'un amendement à venir;

**CONSIDÉRANT** que la MRC a entrepris un processus de modification de son schéma d'aménagement et de développement à cet effet, par l'adoption d'un avis de motion;

**CONSIDÉRANT** que l'article 62 de *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la MRC d'adopter une résolution de contrôle intérimaire;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR CLAUDE RHÉAUME  
ET RÉSOLU :**

De décréter par résolution de contrôle intérimaire ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

#### **ARTICLE 2 DOMAINE D'APPLICATION**

Les dispositions de la présente résolution s'appliquent à l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi à l'exception de la zone identifiée à la carte contenue à l'annexe de la présente résolution.

Sont visés l'implantation ou l'accroissement de sites d'entreposage, de distribution ou de vente de gaz propane exercée à titre d'usage principal.

#### **ARTICLE 3 INTERDICTIONS**

Sur l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi, il est interdit d'implanter une nouvelle utilisation du sol exercée à titre d'usage principal qui vise à entreposer, à distribuer ou à vendre du gaz propane pour des fins commerciales à l'exception de la zone identifiée à la carte contenue à l'annexe de la présente résolution.

Est également interdit l'accroissement d'une utilisation du sol existante exercée à titre d'usage principal qui vise à entreposer, à distribuer ou à vendre du gaz propane pour des fins commerciales à l'exception de la zone identifiée sur la carte contenue à l'annexe de la présente résolution.

#### **ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente résolution entre en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### ANNEXE CARTE

La carte illustrant la zone visée par l'autorisation peut être consultée en visitant le site Web de la MRC <http://mrcbm.qc.ca/fr/docu/reglement.php>, sous l'onglet « Résolutions de contrôle intérimaire ».

ADOPTÉ

### AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 08-0518 CONCERNANT L'ENCADREMENT DE L'UTILISATION DU SOL VISANT À ENTREPOSER, À DISTRIBUER OU À VENDRE DU GAZ PROPANE

Avis de la motion est, par la présente, donné par Patrick Melchior avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance de ce conseil, ordinaire ou extraordinaire, lui ou un autre à sa place proposera l'adoption du règlement 08-0518 visant notamment à encadrer l'utilisation du sol visant à entreposer, à distribuer ou à vendre du gaz propane sur le territoire de Brome-Missisquoi.

Un projet de règlement de contrôle intérimaire est également présenté et déposé au conseil des maires.

182-0518

### MANDAT POUR PLANTATION ARBUSTIVE DE LA BRANCHE 40 DU COURS D'EAU MORPIONS

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6) la MRC Brome-Missisquoi a compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine;

**CONSIDÉRANT** que la branche 40 du Morpions était ciblée par le projet « Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols »;

**CONSIDÉRANT** que des actions de protection des cours d'eau, comme des bandes riveraines élargies, des aménagements pour la biodiversité, des fossés avaloirs, ont été mises en place par les producteurs agricoles dans le bassin versant;

**CONSIDÉRANT** que suite aux travaux d'entretien dans la branche 40 du cours d'eau Morpions, les plantations arbustives dans les talus étaient prévues afin d'améliorer la stabilité des talus, la durabilité du cours d'eau et la qualité des habitats fauniques;

**CONSIDÉRANT** que l'entièreté des coûts liés à la plantation des 4 720 arbustes matures provenant de la pépinière de la MRC est assumée par l'OBV de la baie-Missisquoi, tributaire d'une subvention du programme Éco-Action;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de For-Éco inc. pour le transport et la plantation des arbustes;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat de plantation arbustive dans les talus de la branche 40 du cours d'eau Morpions à For-Éco inc. au montant de 9 676 \$, plus taxes si applicables.

ADOPTÉ

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

183-0518

### MANDAT PLANTATION ARBUSTIVE POUR UNE SECTION DU COURS D'EAU WALBRIDGE

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, Chapitre 6) la MRC Brome-Missisquoi a compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine;

**CONSIDÉRANT** que le cours d'eau Walbridge était ciblé par le projet « Interventions ciblées sur le contrôle des eaux de ruissellement et la conservation des sols »;

**CONSIDÉRANT** que des actions de protection des cours d'eau, comme un bassin de sédimentation avec fossés avaloirs, a été mise en place par le producteur agricole adjacent aux travaux;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** que suite aux travaux d'entretien dans le cours d'eau Walbridge, les plantations arbustives dans les talus étaient prévues afin d'améliorer la stabilité des talus, la durabilité du cours d'eau et la qualité des habitats fauniques;

**CONSIDÉRANT** que l'entièreté des coûts liés à la plantation des 860 arbustes matures provenant de la pépinière de la MRC est assumée par l'OBV de la baie-Missisquoi, tributaire d'une subvention du programme Éco-Action;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de For-Éco inc. pour le transport et la plantation des arbustes;

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD**

**APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE**

**ET RÉSOLU**

D'octroyer le mandat de plantation arbustive dans les talus d'une section du cours d'eau Walbridge à For-Éco inc. au montant de 1 763 \$, plus taxes si applicables.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

184-0518

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENTS 147-2011-17-1, 150-2011-17-1 ET 146-2011-17-1 - BROME**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité du Village de Brome a transmis à la MRC le 19 avril 2018 les règlements 147-2011-17-1 (Zonage), 150-2011-17-1 (Permis et certificats) et 146-2011-17-1 (Plan d'urbanisme);

**CONSIDÉRANT** que ces règlements visent à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX**

**APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU**

**ET RÉSOLU :**

De déclarer les règlements 147-2011-17-1 (Zonage), 150-2011-17-1 (Permis et certificats) et 146-2011-17-1 (Plan d'urbanisme) de la municipalité du Village de Brome **CONFORMES** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

**ADOPTÉ**

185-0518

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 536 - FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 10 mai 2018 le règlement 536 sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à modifier les paramètres entourant les garanties financières exigées aux requérants;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE**

**APPUYÉ PAR TOM SELBY**

**ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 536 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

186-0518

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - RÈGLEMENT 458-24 - FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Farnham a transmis à la MRC le 10 mai 2018 le règlement 458-24 modifiant le règlement de zonage 458;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 08-0616 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 458-24 modifiant le règlement de zonage 458 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

187-0518

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1037-03-2018 - BROMONT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 11 mai 2018 le règlement 1037-03-2018;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement vise à remplacer la grille des usages de la zone P4P-23 (rue du Violoneux) afin d'y permettre l'usage habitation multifamiliale de plein droit et non plus via le règlement sur les usages conditionnels.

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

De déclarer le règlement 1037-03-2018 modifiant le règlement de zonage 1037-2107 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

**ADOPTÉ**

188-0518

**MANDAT DE CARACTÉRISATION DES CONTRAINTES HYDRIQUES DANS LA BRANCHE  
4 DU COURS D'EAU NORTH BRANCH À DUNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la branche 4 du cours d'eau North Branch est sous la compétence de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) exige un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux dans une section de la branche 4 du cours d'eau North Branch adjacente à un marécage sur environ 400 mètres linéaires;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de réaliser une caractérisation environnementale du secteur;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service déposée par *J.R. Environnement*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer un mandat à *J.R. Environnement*, pour un montant de 800 \$ plus taxes si applicables, pour la délimitation des contraintes hydriques et l'inventaire des plantes printanières sur les lots 4 076 328-P, 4 076 331-P et 4 076 332-P à Dunham et de répartir la dépense selon l'acte d'autorisation des travaux dans la branche 4 du cours d'eau North Branch.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

189-0518

**OCTROI DU MANDAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE  
COURS D'EAU - BRANCHE 6 DU COURS D'EAU POULIN À FARNHAM**

**CONSIDÉRANT** que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres public afin de réaliser des travaux d'aménagement de la branche 6 du cours d'eau Poulin à Farnham;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions a eu lieu le jeudi 10 mai 2018;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la conformité des soumissions reçues;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE  
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de la branche 6 du cours d'eau Poulin à Farnham au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excavation CMR au montant de 78 868,92 \$ (taxes incluses).

D'autoriser le préfet et le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

*Les points 13 et 14 de l'ordre du jour sont devancés avant le point 11, soit avant la présentation du rapport du comité de sécurité publique*

190-0518

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE FINALE DU GROUPE DESFOR POUR LE  
PROJET SUR LA CHAÎNE DE VALEUR FORESTIÈRE (PADF)**

**CONSIDÉRANT** le mandat octroyé, par la résolution 347-0917, au *Groupe DESFOR* pour la réalisation d'un portrait détaillé de la chaîne de valeur forestière pour le territoire des MRC Brome-Missisquoi et d'Acton pour un total de 47 500 \$ plus taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la réception de la troisième et dernière facture du *Groupe DESFOR* totalisant 30 % du montant total du mandat;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le paiement, conditionnellement à l'achèvement des travaux et à l'approbation de la MRC d'Acton, de la facture finale du *Groupe DESFOR* pour la réalisation d'un portrait détaillé de la chaîne de valeur forestière pour le territoire des MRC Brome-Missisquoi et d'Acton au montant de 14 250 \$, plus taxes applicables.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.*

191-0518

**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE CADRE DE  
L'APPEL DE PROJETS DU SECRÉTARIAT À LA JEUNESSE**

**CONSIDÉRANT** que la MRC Brome-Missisquoi travaille à l'élaboration et au développement d'une stratégie d'attractivité territoriale;

**CONSIDÉRANT** que la MRC désire attirer notamment des jeunes travailleurs et des jeunes familles dans la région de Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que l'aide provenant du *Secrétariat à la jeunesse* servira plus précisément à :

1. Former un collectif de jeunes ambassadeurs qui soutiendront les municipalités et les organismes dans l'accueil et l'intégration de nouvelles populations, agiront comme porte-parole, feront partie des campagnes de marketing, et qui agiront à titre de conseillers en matière jeunesse auprès de la MRC;
2. Consulter les jeunes de la région sous forme de « happening citoyens » afin de bien orienter le message de la stratégie, mais également afin de mieux connaître la clientèle cible et d'informer les municipalités sur les besoins liés aux jeunes;
3. Outiller les jeunes à prendre un rôle actif dans leur communauté en mettant sur place un concours de bourses lié à la stratégie d'attraction et d'intégration.

**CONSIDÉRANT** que le projet répond aux critères du volet « Stratégies jeunesse en milieu municipal » du *Secrétariat à la jeunesse*;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
ET RÉSOLU :**

De déposer une demande de subvention de 40 000 \$ pour la mise en œuvre d'actions jeunes dans le cadre de la stratégie d'attraction territoriale au volet « Stratégies jeunesse en milieu municipal » du *Secrétariat à la jeunesse* et de mandater monsieur Robert Desmarais, directeur général de la MRC, à signer tous documents en lien avec le dépôt et l'acceptation du projet.

**ADOPTÉ**

*Monsieur Laurent Phoenix quitte la réunion du conseil.*

### **AVANCEMENT DU PROJET DU NOUVEAU POSTE DE POLICE**

Monsieur Desmarais mentionne que la rencontre du comité a eu lieu le 10 mai à 16 h avec les intervenants concernés dans le projet de nouveau poste de police, soit des représentants de la Ville de Dunham, de Cowansville, de la SQI et de la Sûreté du Québec.

Compte tenu des nouveaux délais et des coûts à la hausse pour la préparation du terrain, cette rencontre avait comme objectif de faire le point sur la situation afin de s'assurer que le projet est toujours viable et que la Ville de Dunham maintient sa volonté de réaliser le projet.

Selon la Société québécoise des immobilisations, les travaux de construction pour le poste pourraient débuter au milieu de l'année 2019 pour être livrés au milieu de l'année 2020, si tout va bien.

Monsieur Pierre Loiselle, directeur général de la Ville de Dunham a déposé un compte rendu de l'avancement du projet. Concernant les nouvelles dépenses supplémentaires occasionnées à la Ville de Dunham, il a confirmé que la Ville a la capacité financière suffisante et qu'elle maintient sa volonté de mener le projet à terme. Monsieur Pierre Janecek confirme, séance tenante, les propos de son directeur général.

192-0518

### **AMÉNAGISTE DE L'ANNÉE : FÉLICITATIONS À FRANCIS DORION POUR LE PRIX LOUISE-AUDET**

**CONSIDÉRANT** que le prix Louise-Audet a été créé par l'*Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)* pour honorer la mémoire d'une de ses fondatrices décédée en 2014;

**CONSIDÉRANT** que ce prix vise à reconnaître l'aménagiste de l'année s'étant démarqué par son dynamisme dans le milieu;

**CONSIDÉRANT** que Francis Dorion, directeur adjoint de la MRC et directeur du service de la gestion du territoire, a été le premier à recevoir cette distinction le 19 avril dernier à Québec;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Dorion s'est démarqué par son dynamisme dans le milieu et notamment par la mise sur pied du programme de Banque de Terres, maintenant devenu l'ARTERRE à l'échelle provinciale;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De reconnaître l'apport de Francis Dorion en aménagement et en gestion du territoire et de souligner ses efforts pour faire rayonner la région de Brome-Missisquoi par son dynamisme.

De le féliciter pour le prix Louise-Audet qu'il mérite grandement.

**ADOPTÉ**

193-0518

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 06-0418 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

**CONSIDÉRANT** les nouveaux pouvoirs octroyés aux municipalités par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** la flexibilité et l'autonomie que procurerait l'adoption d'un règlement de gestion contractuelle à l'égard de l'acquisition de biens et de services pour la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que le règlement prévoit des règles quant à la passation des contrats de gré à gré comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public ajusté par règlement ministériel, aujourd'hui établi à 101 100 \$, ainsi que des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné ainsi que la présentation d'un projet de règlement à la séance du 17 avril 2018, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 06-0418 concernant la gestion contractuelle de la MRC*, tel que présenté séance tenante.

De transmettre une copie certifiée conforme du règlement au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

**ADOPTÉ**

194-0518

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-0418 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT** les nouveaux pouvoirs octroyés aux municipalités par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017;

**CONSIDÉRANT** la flexibilité et l'autonomie que procurerait l'adoption d'un règlement sur les modalités de publication des avis publics de la MRC Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** que le règlement prévoit des modalités de publications pour les avis publics;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été dûment donné ainsi que la présentation d'un projet de règlement à la séance du 17 avril 2018, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le *Règlement 07-0418 concernant les modalités de publication des avis publics de la MRC*, tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

195-0518

### **RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE CONCIERGERIE AU CENTRE ADMINISTRATIF (1<sup>RE</sup> ANNÉE D'OPTION)**

**CONSIDÉRANT** que le conseil des maires a octroyé, par le biais de la résolution numéro 13-0117, le mandat pour le service de conciergerie et d'entretien du centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi pour la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 30 juin 2018 à l'entreprise *Nicholson Building Maintenance*, avec possibilité (option) au gré de la MRC de prolonger le contrat pour une période maximale de deux années supplémentaires, soit (i) du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 et (ii) du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020;

**CONSIDÉRANT** que le mandat de *Nicholson Building Maintenance* prendra fin sous peu et la possibilité de prolonger le mandat du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, tel que prévu au devis;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET  
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD  
ET RÉSOLU :**

Que la MRC prolonge le contrat pour les *services de conciergerie et d'entretien pour le Centre administratif de la MRC* avec *Nicholson Building Maintenance* pour une période de 12 mois soit du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, soit la 1<sup>re</sup> année d'option prévue au devis d'appel d'offres, pour un montant de 31 977,02 \$ plus taxes si applicables, payable mensuellement sur présentation de factures.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.*



No de résolution  
ou annotation

196-0518

197-0518

**Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**RÉSOLUTION DE LA MRC DE KAMOURASKA :  
ÉLECTIONS MUNICIPALES LE 1<sup>ER</sup> DIMANCHE DE MAI**

**CONSIDÉRANT** la résolution 172-CM2018 de la MRC de Kamouraska dénonçant la période retenue pour l'élection municipale notamment en raison de la période de préparation budgétaire;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR BRENT CHAMBERLIN  
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution 172-CM2018 de la MRC de Kamouraska dénonçant la période retenue pour l'élection municipale et propose la tenue des élections au printemps, soit le premier dimanche de mai.

De transmettre cette demande à l'attention de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin que les unions municipales puissent aider à faire cheminer ce dossier auprès d'Élections Québec

De transmettre aussi copie de cette résolution, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à Élections Québec, aux députés provincial et fédéral ainsi qu'aux MRC du Québec.

*EN FAVEUR: 23 voix représentant 68,2 % de la population*

*CONTRE: 13 voix (Abercorn, Bolton-Ouest, Brigham, Dunham, Lac-Brome, Notre-Dame-de-Stanbridge, Pike River, Saint-Ignace-de-Stanbridge, Stanbridge Station et Stanbridge East)*

**ADOPTÉ**

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC BROME-MISSISQUOI  
À L'ASSEMBLÉE DES MRC DE LA FQM**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

De déléguer Sylvie Dionne-Raymond, préfet, et Gilles St-Jean, préfet suppléant, à titre de représentants de la MRC Brome-Missisquoi à l'Assemblée des MRC de la FQM les 6 et 7 juin 2018 au Mont-Tremblant et que l'ensemble de leurs dépenses soit remboursé sur présentation des pièces justificatives.

**ADOPTÉ**

*Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses*

**ÉVOLUTION DU PROJET DE MODERNISATION DU TRANSPORT FERROVIAIRE**

Monsieur Desmarais mentionne qu'une rencontre a eu lieu le 3 mai dernier avec les acteurs municipaux liés au projet afin de valider leurs intentions face au projet de modernisation.

Les élus des municipalités de Sherbrooke, Magog, Farnham, Brigham, Cowansville, Sutton, Bedford, Granby, Bromont et Richmond ont appuyé unanimement le projet de modernisation du lien ferroviaire Montréal-Sherbrooke et des axes secondaires vers Bedford et Sutton.

Un comité exécutif a été constitué et la première rencontre aura lieu le 22 mai. Le projet avance et un mandat sera donné prochainement afin de faire un sommaire exécutif du projet afin de pouvoir le faire connaître aux gouvernements.

**COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC JACQUES DEMERS LE PRÉSIDENT  
DE LA FQM LE 30 AVRIL 2018**

Madame Dionne-Raymond fait un retour sur la rencontre du 30 avril dernier qui s'est tenue au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi en compagnie du président de la FQM Jacques Demers, ainsi que des représentants de la MMQ.

Plusieurs sujets ont été abordés lors de cette rencontre notamment les coûts de la Sûreté du Québec, la problématique de main d'œuvre, les demandes à présenter au gouvernement provincial en considération des prochaines élections, etc..

Lors de cette rencontre, Jean Lévesque, maire de Frelighsburg, a également soulevé la problématique liée à l'indice retenue pour l'admissibilité au volet 5 du PIQM.

À cet égard, un tableau démontrant les profils financiers des municipalités est présenté au conseil des maires (voir tableau en annexe).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### INFORMATIONS SUR LE FARR MONTÉRÉGIE : APPEL DE PROJETS 2018-2019

Monsieur Desmarais informe le conseil des maires de la dernière rencontre de la Table des Préfets de la Montérégie. L'année 2018-2019 marque l'an 2 du FARR dont un montant de 214 000 \$ est réservé pour la MRC Brome-Missisquoi. Il invite donc les municipalités de Brome-Missisquoi à déposer des projets en ce sens.

L'admissibilité des projets repose sur deux critères : (1) il doit cadrer dans 1 des 8 priorités de la Montérégie et (2) il doit rayonner dans au moins deux MRC. Autant les MRC, les municipalités que les organismes peuvent déposer des projets.

Monsieur Desmarais mentionne également que le 15 juin prochain, se tiendra un forum d'information sur les modalités et le fonctionnement du FARR de la Montérégie.

### EMBAUCHE POUR LE POSTE DE PROFESSIONNEL EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET POUR AIDER À LA RÉVISION DU SCHÉMA

**CONSIDÉRANT** que plusieurs candidatures ont été reçues afin de pourvoir le poste de professionnel en aménagement et développement du territoire et pour aider à la révision du schéma;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues ont eu lieu dernièrement afin de sélectionner le candidat idéal pour le poste;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK MELCHIOR  
APPUYÉ PAR TOM SELBY  
ET RÉSOLU :**

De procéder à l'embauche de monsieur Nacim Khennache à titre de professionnel en aménagement et développement du territoire au sein du service de la gestion du territoire à la classe 8 et l'échelon 5 de la politique salariale de la MRC ainsi qu'en lui octroyant une semaine de vacances payées pour l'année 2018. Son entrée en poste est prévue pour le 3 juillet 2018, pour une durée de 4 ans.

**ADOPTÉ**

### COMPTE-RENDU DU CA DU 30 AVRIL 2018 DE L'OBV YAMASKA

Monsieur Jacques Drolet, maire de Bolton-Ouest et représentant de la MRC sur le conseil d'administration de l'OBV Yamaska, présente les points ayant été abordés lors de cette réunion.

Il invite les maires le 13 juin prochain de 13 h à 16 h à une rencontre concernant les travaux de l'OBV pour le Lac Davignon.

### VISITE À OTTAWA LE 31 MAI 2018

Monsieur Desmarais questionne les maires concernant leur présence ou celle de leurs conseillers lors de la visite du 31 mai 2018 à Ottawa afin de valider avec le bureau de Denis Paradis.

### INVITATION AU COCKTAIL DU CAUCUS RURAL DES DÉPUTÉS LIBÉRAUX FÉDÉRAUX LE 27 AOÛT 2018 AU CHÂTEAU BROMONT

Monsieur Desmarais fait part au conseil des maires de l'invitation de monsieur Denis Paradis concernant un cocktail qui se tiendra le lundi 27 août 2018 à Bromont.

### RENCONTRE DES MAIRES DES MRC BROME-MISSISQUOI ET LA HAUTE-YAMASKA SUR L'APPARTENANCE À L'ESTRIE ET/OU LA MONTÉRÉGIE LE 12 JUIN À 13 H 30

La rencontre aura lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Yamaska le 12 juin à 13 h 30 avec les maires du comité administratif de la MRC Brome-Missisquoi en plus d'Albert Santerre, Richard Burcombe et Michel Lafrance.

### CORRESPONDANCE :

### INVITATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC À UNE ACTIVITÉ DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE LE VENDREDI 18 MAI, DE 9 H À 16 H À MAGOG

Monsieur Desmarais fait part de l'invitation reçue par la Sûreté du Québec concernant une activité de sensibilisation à la sécurité routière qui se déroulera le vendredi 18 mai 2018.



No de résolution  
ou annotation

199-0518

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Plusieurs maires mentionnent qu'ils ont reçu aussi une invitation pour visiter le poste de la Sûreté du Québec de Brome-Missisquoi cette même journée.

### QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Albert Santerre, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge, mentionne que la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté une résolution pour dénoncer le fait que plusieurs municipalités de la MRC débiteront la collecte des matières organiques plus tard que ce qui avait été décidé initialement à la MRC, soit en septembre 2018.

### INTERNET HAUTE VITESSE

Monsieur Gilles Rioux, maire de Stanbridge Station et représentant de la MRC sur le comité d'administration d'IHR, mentionne qu'il y a du retard dans la signature de l'entente en raison d'un environnement protégé pour un oiseau à Saint-Armand. Ainsi, aucune plantation ou analyse de poteau ne peut se faire durant la période de nidification de cette espèce en voie d'extinction, soit du 15 avril au 15 août. Considérant que les parties se sont entendues sur les dates auxquelles aucune manœuvre ne pouvait être faite pour la protection de cette espèce, l'entente devrait maintenant être signée sous peu.

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Werner Wintels, citoyen de Frelighsburg, questionne les maires à savoir s'il y aura des consultations publiques concernant l'adoption du règlement sur la gestion contractuelle et celui sur les avis publics.

Monsieur Dorion mentionne que les projets de règlements avaient été déposés au conseil des maires lors de la séance régulière du mois d'avril 2018 et qu'ils ont été adoptés au cours de la présente séance de conseil et qu'ils entreront en vigueur prochainement.

### LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
Sylvie Dionne-Raymond, préfet

  
M<sup>e</sup> Alexandra Pagé, greffière par intérim

*Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

### ANNEXE

**TABLEAU PROFIL FINANCIER 2017**

Municipalité	Endettement total net à long terme	Indice d'effort fiscal	Indice des charges nettes par 100\$ de RFU	T.G.T. uniformisé	Charge fiscale moyenne des résidences d'un logement (inc. condominiums)	Charges nettes par 100 \$ de RFU
ABERCORN	337 014 \$	71	65	0,7593 \$	2 355 \$	1,02 \$
BEDFORD	4 187 565 \$	142	200	1,4695 \$	2 763 \$	2,75 \$
BEDFORD CANTON	0 \$	54	46	0,5805 \$	1 171 \$	0,73 \$
BOLTON-OUEST	248 120 \$	38	40	0,4102 \$	1 391 \$	0,63 \$
BRIGHAM	82 616 \$	83	76	0,8565 \$	1 774 \$	1,05 \$
BROME	0 \$	78	73	0,8305 \$	1 947 \$	1,15 \$
BROMONT	49 223 522 \$	92	108	0,9497 \$	3 259 \$	1,49 \$
COWANSVILLE	26 611 627 \$	110	117	1,1963 \$	2 572 \$	1,74 \$
DUNHAM	1 719 248 \$	66	70	0,6814 \$	1 687 \$	0,96 \$
EAST FARNHAM	404 477 \$	80	75	0,8562 \$	1 762 \$	1,18 \$
FARNHAM	16 651 191 \$	114	119	1,1842 \$	2 377 \$	1,63 \$
FRELIGHSBURG	1 499 839 \$	67	59	0,7150 \$	2 173 \$	0,92 \$
LAC-BROME	7 964 439 \$	79	71	0,8144 \$	2 694 \$	0,97 \$
NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE	1 205 759 \$	67	68	0,7174 \$	1 303 \$	1,06 \$
PIKE RIVER	3 170 967 \$	63	61	0,6746 \$	1 279 \$	0,96 \$
SAINT-ARMAND	360 953 \$	67	52	0,7116 \$	1 475 \$	0,82 \$
SAINTE-SABINE	0 \$	62	55	0,6608 \$	1 430 \$	0,87 \$
SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE	0 \$	80	55	0,8549 \$	1 736 \$	0,87 \$
STANBRIDGE EAST	434 861 \$	79	62	0,8425 \$	1 714 \$	0,97 \$
STANBRIDGE STATION	0 \$	76	82	0,8099 \$	1 417 \$	1,29 \$
SUTTON	11 955 169 \$	76	66	0,7867 \$	2 393 \$	0,91 \$